



Vini : 87 24 85 39

Mail : vadim.toumaniantz@gmail.com

Papeete le 12 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN NOUVEAU SYNDICAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE SYNDICAT DES AGENTS PUBLICS DE POLYNESIE

A l'occasion de l'assemblée générale (AG) ordinaire du 12 mars dernier, les adhérents du SFP ont validé le bilan moral, le bilan financier, et le bilan électoral de l'action que j'ai pu mener au niveau du Syndicat de la Fonction Publique en tant que secrétaire général. Suite à cela, le conseil d'administration (CA) du syndicat a fait le choix de me démettre de mes fonctions.

Ainsi donc, la « lettre d'information du SFP » du mois de mars réalisée par M. CHAMPION, déclare notamment à mon sujet que je « *laisse aujourd'hui un certain passif à notre syndicat, à la fois sur le plan moral et financier.* »

Sur l'ensemble de ma mandature, le SFP avait 224 000 XPF en caisse quand j'en ai pris la tête en 2011 (avec un encours amenant ce montant à quasiment 0), pas de mobilier et encore moins de siège social réel. Sur l'exercice qui a été validé par l'AG de 2021, le SFP termine l'exercice 2020 avec 491 000 XPF, un en cours positif d'au moins 122 000 XPF, du mobilier, et un local. Je laisse tout un chacun apprécier le « passif » moral ou financier que je laisse.

Il faut ici rappeler que l'article 18 des statuts du SFP prévoit que l'AG « (...) **prend des décisions qui sont opposables à tous les adhérents, fussent-ils absents ou opposants.** »

M. CHAMPION, et les personnes le soutenant au niveau du conseil d'administration ont donc entamé une dérive autoritaire, voire diffamatoire, que je regrette.

Concernant les émoluments que je perçois au niveau du CESEC, tel que précisé lors de l'AG, nous aurions pu en discuter au niveau du conseil d'administration du SFP... si celui-ci n'avait pas immédiatement fait le choix de me démettre de mes fonctions suite à l'AG. Et, chose qui a été rappelée par le trésorier à M. CHAMPION, la règle de droit est que ces indemnités sont versées au membre siégeant, et non à la structure l'ayant nommée.

Ceci étant donc dit, une faction minoritaire devant l'AG, mais majoritaire devant le CA (et qui ne peut se prévaloir que de sa majorité à cet endroit) a décidé de procéder à mon éviction, par « stratégie », et surtout, sur la base de critiques contrevenant aux décisions de l'AG.

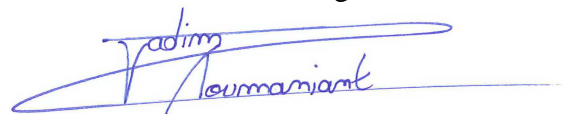
Face à cette situation, et suite à la demande de la majorité des adhérents et des sympathisants que j'ai pu consulter jusqu'à présent suite à ces événements, nous avons fondé un nouveau syndicat. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de discuter de la situation avec moi sont bien évidemment libres de me contacter, tant par mail que par téléphone.

Je remettrai cette semaine le courrier de démission des concernés au SFP, ce qui imposera à M. CHAMPION de les retirer de ses futures correspondances, ainsi qu'une copie du fichier de suivi que j'ai établi, évidemment mis à jour au vu dudit courrier...

Quant à la « liste des adhérents » du SFP que je n'aurais pas remise (cf publication de Tahiti Infos de ce jour), je tiens à la disposition de chacun des adhérents du SFP la copie de la liste de présence à l'assemblée générale, ainsi que l'acte de remise signé par un représentant de l'équipe dirigeant actuellement SFP...

Car la nouvelle structure créée ce jour conserve les idéaux originels de celle dont elle est issue (et qui compte déjà le soutien de la majorité de ses élus), tels que la transparence...

Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vadim Toumaniantz', with a long horizontal flourish extending to the right.

TOUMANIANTZ Vadim